



APRAGAZ

A.S.B.L.

Votre organisme de contrôle

Chaussée de Vilvorde, 156

B-1120 Bruxelles

Tel. 32/2/264.03.60

RAPPORT n°: J-LD 6108/2012 FR

Member of
CEOc
INTERNATIONAL

Délégué M:

Delcoops
Jean-houïs

email: info@APRAGAZ.com

LIGHT on
in SPNL

APRAGAZ

référence

M. Kerdanavat

Installateur (Nom, prénom, TVA)

LIGHT on in spnl

TVA 0865 592 366

P E 207 rev0

Rapport relatif à: INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION - DOMESTIQUE

Effectuée à Bruxelles

Le 28/03/2012

Identification de l'installation

Client: Kerdanavat
 Adresse: chaussée de Watermaal n° 671
 1050 Bruxelles Tel n°.....

Type d'installation: Neuve Existante Extension
 Modification Temporaire Demande de compteur

Type de visite

Examen de conformité (art 270) Examen de contrôle (art 271) Renforcement (art 276) Vente (art 276bis)

Données de l'installation

Type de l'installation: Unité d'habitation Unité de travail domestique Ensemble résidentiel Parties communes d'un ensemble résidentiel Prescrit: appartenement 2 étage

Distributeur d'électricité: Sibelga Code EAN:

Compteur: type: S 16 X N° série 3.2.2.4.4.84.0

Puissance: 8,5 A

Type d'électrode: Piaget Résistance de dispersion Ra 1,035 ohm P E 003

Tension: 230 V Fréquence: 50 Hz Courant court circuit max. prévu: 3 kA

Description de l'installation (surintensité)

Description de l'installation: schéma schéma de position description OK NOK

Implantation des tableaux, accès au matériel OK NOK

Piscine: présente absente Sauna: présent absent

Type de câble d'alimentation: Type: VOB section L 4 mm² + N mm² + PE 16 mm²

Protection générale: type: FEG TEC 25 A

Surintensité: 2,5 A Courant court circuit: 250 A Pouvoir de coupure: 10 kA

Sectionneur général: nombre de pôles: 2 Ith; courant thermique nominal: 25 A

Protection				Marque et type de sécurité	Section de câble	Description
Nombre	N°	# pôle	I			
1	—	2	40A/0,3m ²	Vynckier Diff (3000)	4mm ²	Différentiel général
1	1	1	40A/0,3m ²	Vynckier Diff (3000)	6mm ²	Différentiel point luminaire
4	2,3,4,5	2	16A	Vynckier SENIES ECR (300)	2,5mm ²	Prise, éclairage
2	6,7	2	10A	hager MWN 22 AC 2 (300)	2,5mm ²	Prise

Protection contre le contact direct

Armoire	en P.V.C Feuillée	
Lignes	UOB sous tube	
Appareils	Phases, éclairage	
Contact impossible par	Isolation <input checked="" type="checkbox"/> Enveloppes <input type="checkbox"/>	Etat du matériel fixe OK <input checked="" type="checkbox"/> NOK <input type="checkbox"/>
Protection contre le contact direct:	suffisante <input checked="" type="checkbox"/>	insuffisante <input type="checkbox"/>

Protection contre le contact indirect

Dispositif de protection courant différentiel résiduel			300mA présent <input checked="" type="checkbox"/>	Espaces humides 30 mA présent <input checked="" type="checkbox"/>	
In (A)	Icc (A)	d In (A)	Circuits protégés	Différentiel... présent... humide	
40	3000	0,3mA		Différentiel... présent... humide	
40	3000	0,03mA			
Liaisons équipot continuité OK <input checked="" type="checkbox"/> NOK <input type="checkbox"/>			Bouton de test:OK <input checked="" type="checkbox"/> NOK <input type="checkbox"/> Injec ΔI de défaut OK <input type="checkbox"/> NOK <input type="checkbox"/>		
Protection contre le contact indirect:			suffisante <input checked="" type="checkbox"/>	insuffisante <input type="checkbox"/>	

Niveau d'isolement

Appareil: Norma UNILAP 100 <input type="checkbox"/> Kyoritsu 3243 <input type="checkbox"/> Metrel 61557 <input checked="" type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/>
Connexions démontées:
Résistance d'isolement: Ri... 38,1M... ohm (Tension de test 500V) Ri : OK <input checked="" type="checkbox"/> NOK <input type="checkbox"/>
Mesures non exécutées aux circuits:
Mesure trop faible du type de circuit

Infractions et/ou remarques et/ou notes

<u>Infractions</u>
Néant
<u>Remarques</u>
Néant

Le différentiel ne sait pas être plombé.
Note: Seules les parties visibles et accessibles ont été contrôlées.

Conclusions

L'installation est – n'est pas - conforme, à l'exception des remarques citées ci-dessus,
Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés. <input checked="" type="checkbox"/> n° des schémas:
Le dispositif de protection à courant différentiel résiduel est plombé. <input checked="" type="checkbox"/>
L'installation doit être revérifiée avant le 28/03/2037 (art. 271 AREI) - par nos soins - ainsi qu'avant toute remise en service après modification ou extension importante, exécutée avant cette date.
L'installation peut – ne peut pas – être mise – conservée - en service, si, sans délai, les non-conformités sont corrigées et les précautions nécessaires prises afin que cette installation ne cause aucun danger ni aux personnes, ni aux marchandises.
C'est une obligation de conserver le procès-verbal dans le dossier électrique.
C'est une obligation d'inclure chaque modification dans le dossier.
C'est une obligation d'aviser immédiatement le ministre des affaires économiques, Direction Energie électrique, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
Ce rapport a ..4....pages.

L'agent visiteur